

A V I S P U B L I C

RÈGLEMENT NUMÉRO 252-2022

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, Jean Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de Kamouraska, que :

Le conseil de la municipalité régionale de comté de Kamouraska a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2022, le **règlement numéro 252-2022 décrétant un emprunt de 1 132 803 \$ afin de financer la subvention du ministère de la Culture et des Communications (MCC) accordée dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI).**

Toute personne peut prendre connaissance de ce règlement aux bureaux de la MRC de Kamouraska situés au 235, rue Rochette, Saint-Pascal, sur rendez-vous, durant les heures normales d'ouverture.

Le règlement numéro 252-2022 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Cet avis public, publié dans le journal « Le Placoteux », servira de publication d'avis public donné par les municipalités de Ville de Saint-Pascal et Ville de La Pocatière en vertu de l'article 345 de la Loi sur les cités et villes. De plus, cet avis public sera publié dans chacune des municipalités de la MRC de Kamouraska en vertu de l'article 433 du Code municipal du Québec.

Donné à Saint-Pascal, ce 29^e jour du mois de septembre 2022.

Le directeur général et greffier-trésorier,



Jean Lachance